Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_61-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_61

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 21 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : REACTUALISATION DES TARIFS ACTIVITES MUNICIPALES ET CREATION D'UN TARIF EXTERIEUR A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1111-2, L2121-29 et L2331-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2018 relative à la création d'une activité d'ateliers d'apprentissage ludique de l'Anglais ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_61-DE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2018 relative à la mise en place d'une facilité de paiement pour les activités municipales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs activités municipales ;

CONSIDERANT la demande des familles de Villejust pour inscrire leurs enfants à l'activité théâtre dès l'âge de 4 ans ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la tranche d'âge applicable à l'activité théâtre pour pouvoir inscrire les enfants de cette tranche d'âge ;

CONSIDERANT qu'il apparaît aussi opportun d'élargir l'accès aux activités municipales aux enfants extérieurs à Villejust ;

CONSIDERANT que le tarif extérieur est fixé à 20 % au-dessus du tarif applicable aux habitants de Villejust ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les nouveaux tarifs à compter du 1er septembre 2026 comme suit :

ACTIVITÉS	TARIFS VILLEJUST	1ER VERSEMENT	2ÈME VERSEMENT	3ÈME VERSEMENT
Initiation Anglais	155 €	55 €	50 €	50 €
Théâtre 4/10 ans	165 €	55 €	55 €	55 €
Théâtre 11/15 ans	195 €	65 €	65 €	65€
Théâtre 16/18 ans	210 €	70 €	70 €	70 €
Théâtre Adultes	250 €	85 €	85 €	80 €
ATELIERS ARTISTIQUES				
Modelage, Poterie, Dessin 6/10 ans	135 €	45 €	45 €	45 €
Modelage, Poterie, Dessin 11/15 ans	150 €	50 €	50 €	50 €
Modelage, Poterie, Dessin 16/18 ans	165 €	55 €	55 €	55 €
Modelage, Poterie, Dessin Adulte	180 €	60 €	60 €	60 €

ACTIVITÉS	TARIFS EXTERIEURS	1ER VERSEMENT	2ÈME VERSEMENT	3ÈME VERSEMENT
Initiation Anglais	186 €	62 €	62 €	62 €
Théâtre 4/10 ans	198 €	66 €	66 €	66 €
Théâtre 11/15 ans	234 €	78 €	78 €	78 €
Théâtre 16/18 ans	252 €	84 €	84 €	84 €
Théâtre Adultes	300 €	100 €	100 €	100 €
ATELIERS ARTISTIQUES				

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_61-DE

Modelage, Poterie, Dessin 6/10 ans	162 €	54 €	54 €	54 €
Modelage, Poterie, Dessin 11/15 ans	180 €	60 €	60 €	60 €
Modelage, Poterie, Dessin 16/18 ans	198 €	66 €	66 €	66 €
Modelage, Poterie, Dessin Adulte	216 €	72 €	72 €	72 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
Nombre de votants : 21
Nombre d'abstention : 1

ABROGE la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2023 relative à la réactualisation des tarifs activités municipales ;

ADOPTE les tarifs des activités municipales tels que précisés ci-dessus ;

AUTORISE les familles à verser le montant de la participation au comptant ou en trois fois ;

PRECISE que les inscriptions qui interviendront en cours d'année se feront au prorata des trimestres restants ;

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à partir du 1er septembre 2026 ;

DIT que cette délibération restera valable pour les années suivantes si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)